

Réuni dernièrement, le conseil municipal de Saulcy-sur-Meurthe a voté les décisions suivantes :

Programme des travaux pour la suppression du puits du Zabané et le renouvellement des réseaux d'eau

Le Conseil Municipal approuve le programme des travaux d'alimentation en eau potable établi par l'Agence Technique Départementale des Vosges concernant la suppression du puits alluvial du Zabané et le renouvellement des réseaux d'eau (rue des Deux Frères Biétrix, rue du Pair et rue des Prés du Moulin) pour un montant total de 400 000 € HT.

Exploitation et entretien de la station de traitement d'eau potable

Suite à une consultation d'entreprises concernant l'exploitation et l'entretien de la station de traitement d'eau potable et ouvrages annexes, le Conseil Municipal décide de passer un marché public de prestation de services avec l'entreprise Suez Eau France pour un montant de 72 757,30 € TTC, d'une durée de 2 ans et 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2019.

**Réhabilitation Mairie/Salle des Fêtes :
non remboursement du montant des retenues de garanties**

Compte-tenu des vices de formes constatés après réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment Mairie/Salle des Fêtes et de la non-réactivité des entreprises pour y remédier, le Conseil Municipal décide de ne pas verser les retenues de garantie concernant quatre lots de travaux pour un montant total de 15 544,53 €.

Participation financière pour l'enfouissement des réseaux secs rue des Ecoliers

Dans le cadre de l'enfouissement du réseau Orange sur 150 mètres linéaires rue des Ecoliers, le Conseil Municipal accepte une participation de 6526 € HT pour ces travaux dont le coût s'élève au total à 15 297,92 € HT.

Dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalisant le câblage et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le génie civil, le Conseil Municipal décide de financer la fourniture et la pose de la totalité du matériel dont le coût s'élève à soit 7831,20 € TTC.

Autorisation pour la signature de la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de Gestion

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention cadre de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges.

Adhésion au CAUE des Vosges pour l'année 2019

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges (CAUE) pour l'année 2019 dont le montant de la cotisation s'élève à 203,32 €.

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges : modification des statuts de l'EPCI

Le Conseil Municipal accepte les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

SMIC : avis sur la demande de retrait d'une collectivité

Le Conseil Municipal accepte le retrait de la commune de Sainte-Barbe du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

Renouvellement de la convention avec la SPA Déodatienne

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec la SPA Déodatienne pour l'exploitation d'une fourrière animale, pour une durée de trois ans et un coût annuel de 1167,50 €.

Demande de subvention exceptionnelle des Scouts et Guides de France de Saint-Dié-des-Vosges

Suite à une demande de subvention exceptionnelle des Scouts et Guides de France de Saint-Dié-des-Vosges pour l'achat d'une tente d'activité, et sachant que 6 membres sur 136 sont Salixiens, le Conseil Municipal décide de leur octroyer 130 €.